L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 5 AVRIL 1858.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES :
H. F. WEISSE, E. DUFOUR,
E. OUVERGER, S. HARBY.

Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS :
LUNDI MATIN, 5 AVRIL 1858.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnemens "à la semaine," à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

[illegible] Morphy—Fonds de groceries, liqueurs, etc.
[illegible] Fernandez—Pharmacie de valeur.
[illegible] Carman—Plantes diverses.
[illegible] Lespin—Eaux-de-vie, vins, etc.
[illegible] Parker, shérif—Terrain avec bâtisses, [illegible]
[illegible] Blache & Beaumont—Chapeaux de paille, [illegible] Tete, chemises, etc.

Bulletin Européen.

Nous avons reçu hier nos journaux de Paris jusqu'au 11 mars. A cette date, [illegible] politique s'était beaucoup améliorée. La réponse de lord Malmesbury à la [illegible] Walewski du 20 janvier, a été [illegible] à Paris. Le cabinet britannique montre [illegible] dispositions les plus conciliantes et semble [illegible] continuer et consolider l'œuvre de [illegible] entre les deux grandes nations. On [illegible] encore le contenu précis de la note [illegible] mais les correspondances affirment [illegible] évite tout ce qui aurait pu ressembler à une demande d'explications. On [illegible] que la réponse tout aussi satisfaisante [illegible] intérêts anglais était partie [illegible] Londres.

[illegible] aisément, dit un journal, [illegible] cette transaction, si nécessaire à la paix [illegible] a pu se réaliser. Les deux gouvernements, pour éviter de nouveaux malentendus, [illegible] confidentiellement et réciproquement communiqués les minutes de leurs [illegible], avec le ferme désir de rencontrer [illegible] rédaction qui put à la fois donner satisfaction aux susceptibilités de la nation an[glaise] [illegible] aux réclamations du gouvernement [illegible] qu'elles avaient de fondé. [illegible] été couronnés de succès, grâce [illegible] de bonne volonté. C'est là un [illegible] que toute l'Europe acceptera avec [illegible] et dont sa reconnaissance reportera [illegible] à tous ceux qui, dans ce conflit [illegible] dispositions, ont su faire une large [illegible] idées de paix et de conciliation.

[illegible] de l'arrangement, nous ne [illegible] pas encore, mais il semble [illegible] renseignements contenus dans [illegible] de nos correspondances de Paris, aussi [illegible] du langage des journaux de Londres, que le cabinet anglais a résolu de retirer [illegible] projet de loi sur les complots, sans [illegible] de la nécessité de surveiller et de [illegible] ceux qui abuseraient des institutions de l'Angleterre pour porter atteinte au [illegible] gens et aux devoirs de l'alliance [illegible] France. De son côté, le gouvernement [illegible] l'empereur Napoléon III aurait accepté [illegible] solution comme suffisante et comme ne [illegible] en somme, de la satisfaction [illegible] réclamations.

[illegible] une brochure [illegible] *l'Empereur Napoléon III et l'Angleterre* [illegible] attribue à la plume de M. [illegible], et qui expose avec une [illegible] incessants faits par [illegible] depuis 1849 pour faire oublier à [illegible] antagonisme contre [illegible] des deux pays dans une [illegible] la sécurité de l'Europe et [illegible] civilisation. A cette énumération [illegible] en faveur d'une politique que [illegible] pays, les souvenirs de [illegible] traditions de famille [illegible] dynastie semblaient devoir [illegible] une énumération d'attentats [illegible] connue, dirigés contre la [illegible] l'empereur, et qui ont eu l'Angleterre pour point de départ. Une dissertation [illegible] sur l'étendue de ses [illegible] distinction à établir dans la [illegible] qui en jouissent, ainsi [illegible] précédents de la question, [illegible] l'histoire et la législation de l'Angleterre [illegible] ce travail, qui a produit [illegible] sensation en France.

[illegible] de ce travail, dit un correspondant [illegible] digne et véritable hommage [illegible] haut à l'opinion, et rien ne [illegible] mieux ressortir combien sont [illegible] même pour les gouvernements [illegible] nécessité et l'autorité souveraine [illegible]. Sous ce rapport (et ce [illegible]) la brochure intitulée *l'Empereur Napoléon III et l'Angleterre* mérite [illegible] remarquée.

[illegible] sans opposition [illegible] des Communes par le [illegible]. A cette occasion, [illegible] de l'échiquier a pro[illegible] qui est une sorte de [illegible] frappe surtout dans ce [illegible] *Indépendance*, c'est le soin que [illegible] de séparer les idées et les [illegible] l'Empereur, des dispositions de ses [illegible] distinction ne sera pas vue [illegible] dans les régions gouvernementales [illegible] peut être même semblera [illegible] à l'encontre des paroles [illegible] de M. Disraeli en faveur [illegible] anglo-française, mais nous [illegible] le fait, parce qu'il [illegible] correspondances nous ont [illegible] du caractère de la dépê[che] [illegible], conçue dans le même [illegible].

[illegible] a publié un article sur [illegible] de ce journal, le [illegible] aurait adressées, au [illegible] sécurité, à plusieurs États [illegible] notamment à l'Autriche. [illegible] que le devoir des [illegible] exige que satisfaction [illegible] fondés, le *Times* re[illegible] des réclamations qui [illegible] caractère, et il exprime [illegible] que l'Autriche, dont la [illegible] être suspectée, donnera [illegible] de la résistance aux exigences [illegible] comme incompa[tibles] [illegible] et son indépendance [illegible] à Londres une grande [illegible] en grandissant, sur[illegible] rapproche de l'attitude de cer[illegible] demandes.

[illegible] dans une correspon[dance] [illegible]

[illegible] *Times* [illegible] ici avec un article [illegible] du gouvernement [illegible] système d'attaques violentes [illegible] et d'assertions tout au [illegible] loin d'avoir voulu, au su[illegible] exercer une pression sur les [illegible] des Tuileries a mis [illegible] réserve dans ses demandes, [illegible] tout le mérite de leur initiative [illegible] même pas songé à se [illegible] amicale d'autres puissances [illegible] par exemple, de l'Angleterre [illegible] de l'Autriche sur la Suisse. Il [illegible] fait de bruit ré[illegible] *Times* sur des mesures de ri[illegible] que le baron de Bourqueney aurait [illegible] du cabinet de Vienne contre la [illegible]. Voici la seule circonstance qui peut approcher de la vérité. Il ne [illegible] impossible que le baron de Bour[queney] [illegible] conversation avec le com[te] [illegible] fait observer que le langage [illegible] qui passent pour les organes du [illegible] n'était pas toujours d'ac[cord] [illegible] sentiments exprimés par ce [illegible] de la France, ni conforme [illegible] relations des deux gouvernements. [illegible] demander des mesures de ri[gueur] [illegible].

[illegible] la même correspondance :

[illegible] ont parlé de plaintes exprimées [illegible] étrangères, au sujet de la [illegible] de la lettre d'Orsini. Il est [illegible] des observations sont parvenues [illegible] de cette lettre, au comte Walewski [illegible] pourra étonner, c'est que [illegible] gouvernement piémontais qui s'est [illegible] de vivacité. Mais la pensée [illegible] l'empereur, en autorisant la [illegible] de la lettre, n'a pas [illegible] voulu, dans cette circonstance [illegible] toute liberté avait été [illegible].

[illegible] ont été également pro[illegible] des instances de l'impératrice en [illegible]. Sa Majesté n'avait écou[té] [illegible] certainement, elle n'eût pas [illegible] démarche pour adoucir la [illegible] : mais il y a des raisons [illegible] par le caractère et l'intelligence [illegible] raisons qui ont éloigné [illegible] comme inopportune et [illegible].

[illegible] de Châlon-sur-Saône a [illegible] du 6 mars, le théâtre d'une [illegible]. Voici sur cette [illegible] n'a rien offert de sérieux, [illegible] la *Patrie* :

[illegible] par l'obscurité et par la neige [illegible] en abondance, les émeutiers, [illegible] quelques individus à l'apparence [illegible] dirigèrent d'abord vers un po[ste] [illegible] infanterie situé rue Bossue. [illegible] distance, le gros de la troupe [illegible] ceux qui en étaient en quelque [illegible] avant-garde s'avancèrent près de la [illegible] en un instant, fut entourée et [illegible] sa résistance, tandis que [illegible] couvrait la bouche [illegible].

[illegible] premier succès, le reste des [illegible] se précipita sur le poste. Les soldats [illegible] ne purent s'opposer à l'enlèvement des armes placées dans le ratelier [illegible] porte d'entrée ; mais le sergent [illegible] eut le temps de tirer son [illegible], et de se jeter sur une partie des [illegible] qu'il fit reprendre à ses soldats [illegible] immédiatement.

Les émeutiers qui avaient pu conserver des armes sortirent alors du poste, et se dirigèrent vers la gare du chemin de fer, [illegible] qui l'a annoncé le *Moniteur*, [illegible] énergiquement repoussés.

Pendant ce temps des officiers de la garnison furent avertis, dans le café où ils se réunissent d'habitude, de ce qui venait de se passer. Ils se rendirent immédiatement à la sous-préfecture pour prêter main-forte, au besoin, au représentant de l'autorité. [illegible] que tout était tranquille sur ce point, ils se dirigèrent vers leurs casernes situées de l'autre côté de la rivière, et [illegible] aux quelques soldats [illegible] qu'ils

avaient rencontrés. Mais arrivés à l'entrée du pont, ils y trouvèrent les émeutiers essayant de leur disputer le passage. C'est alors qu'officiers et soldats, sabre et baïonnette en main, durent se frayer un chemin, non sans avoir blessé plusieurs de ceux qui voulaient les empêcher d'avancer.

"De l'autre côté du pont apparut presque aussitôt le commandant militaire, à la tête d'un fort détachement sorti de la caserne. A l'aspect de la troupe, les émeutiers s'enfuirent dans toutes les directions, pendant que les soldats occupaient l'Hôtel de Ville, la sous-préfecture et les abords du pont.

"Comme incident particulier de cette échauffourée d'un parti aux abois, on signale la précaution prise par un certain nombre de ceux qui s'y sont associés, de se couvrir de cuirasses en fer-blanc cachés sous leurs vêtemens.

"On sait que la plupart des insurgés ont été arrêtés ; le reste ne tardera pas sans doute à être placé sous la main de la justice."

Les négociations entre la France et la Suisse au sujet de la question des passeports, de la création de nouveaux consuls et de l'internement de réfugiés établis dans le canton de Genève et signalés comme dangereux par le gouvernement impérial, sont toujours, dit l'*Indépendance Belge*, très laborieuses. D'une part, le pouvoir fédéral insiste pour obtenir de plus grandes facilités en faveur des relations personnelles de ses nationaux avec la France ; d'autre part, il s'efforce d'aplanir les difficultés créées par le droit d'asile et que des rapports faux ou exagérés semblent avoir grossies au détriment du maintien des bonnes relations internationales.

Les nouvelles de l'Italie paraissent unanimes à faire connaître que l'attitude et le langage d'Orsini ont produit une certaine effervescence dans l'opinion démocratique unitaire.

Une souscription publique a été ouverte par un certain nombre de journaux piémontais pour faire frapper une médaille d'or qui sera offerte par les patriotes italiens à Me Jules Favre, en l'honneur de son plaidoyer pour l'indépendance de l'Italie.

Les nouvelles de Lisbonne annoncent que le gouvernement y a déployé la plus grande activité pour le curage des égouts, en vue de prévenir le retour de la fièvre jaune. La Chambre-Haute a voté, en outre, un crédit d'environ 5,625,000 francs, que la Banque de Portugal s'est offerte à procurer par voie d'emprunt, pour l'exécution de divers travaux réclamés par la salubrité publique.

L'émancipation des serfs continue à être pour le gouvernement russe l'objet d'une sollicitude particulière. Un comité dont l'empereur s'est réservé la présidence, et dans lequel figurent le grand-duc Constantin et plusieurs des plus grands personnages de l'empire, vient d'être institué pour s'occuper spécialement des questions qui se rattachent à cette importante réforme.

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

FORTE CRUE DU MISSISSIPI.

CREVASSE.—Vicksburg, 3 avril.—Le fleuve vient de monter de huit pouces dans les dernières vingt-quatre heures.

Les villes de Napoléon et Prentiss sont inondées. La levée au-dessous de Napoléon et de Greenville a cédé et tout le pays est submergé.

Le fleuve est à quelques pouces de la marque des plus hautes eaux, et il monte toujours partout entre ce point et Memphis. Une grande quantité de fret, qui devait être expédié plus haut, a été envoyé ici, à cause de l'inondation.

CONGRÈS.—Washington, 3 avril.—Le Sénat a confirmé les nominations suivantes : Isaac Winston, Marshall du Kansas — Joseph L. Kennedy, Marshall du District Oriental de la Louisiane.

NOUVEAUX RÉGIMENTS.—New-York, 3 avril.—Le bruit court que le régiment de volontaires (de New-York, du colonel Burnham, est accepté par le Président. On dit que l'autre régiment sera levé en Pennsylvanie.

QUARANTAINE.—New-York, 3 avril.—La quarantaine est très strictement observée, et tous les navires sont soumis à la visite d'un officier de santé.

LE FULTON.—New-York, 3 avril.—Le Fulton est parti aujourd'hui pour Liverpool, sans espèces.

M. BENTON.—Cet homme d'Etat est gravement malade et les médecins ont presque entièrement perdu l'espoir de conserver ses jours. Il a un cancer à l'estomac. Malgré ses souffrances, il a le courage de travailler ; et il écrit tous les jours dans son lit pendant plusieurs heures.

STEAMERS DU TEXAS.—La compagnie des steamers du Sud vient d'acheter les vapeurs de Vanderbilt qui faisaient un service régulier entre la baie de Berwick, à l'extrémité du chemin de fer des Opelousas, et Galveston. Les deux lignes n'en feront donc qu'une désormais et la ruineuse rivalité qui s'était établie entre les compagnies de New-York et de la Nouvelle-Orléans aura enfin un terme. La rivalité n'est utile que jusqu'à un certain point ; lorsqu'elle dépasse certaines bornes elle devient nuisible parce qu'elle frappe les capitaux de stérilité et les décourage.

FOIRE AU PROFIT DES ORPHELINS.—Une foire a été organisée au profit des orphelins qui dirigent les Sœurs de la Sainte-Croix, dans le Troisième District, et l'ouverture en aura lieu aujourd'hui dans le salon de l'Hôtel des États-Unis, rue des Champs-Elysées, en face du chemin de fer de Pontchartrain. Nous espérons que tous les citoyens se feront un devoir de concourir à cette bonne œuvre. Il y aura d'ailleurs à la foire une réunion charmante de dames, ce qui rendra plus facile l'exercice de la charité.

THÉATRE D'ORLÉANS.—Mme Frezzolini ayant été engagée par la Direction du théâtre d'Orléans pour trois représentations, chantera ce soir le rôle de Léonore dans le *Trovatore*. M. Carlo Scola, ténor italien, fera son début devant le public orléanais. Mme Frezzolini chantera de nouveau mercredi prochain.

THÉATRE ST-CHARLES.—Les excellents artistes de la troupe des Campbell ont été engagés pour une semaine au théâtre St-Charles. Ils sont au nombre de dix-huit. La première représentation a lieu ce soir.

CHIENS ET SINGES SAVANTS.—Spalding et Rogers annoncent une grande nouveauté. Ils ont engagé Donnetti et sa troupe de chiens et de singes savants. Il y aura tous les jours un spectacle différent. Voir aux annonces.

L'IMPÉRATRICE EUGÉNIE. — Un magnifique portrait en pied de l'impératrice des Français, par Wenterhalter, a été mis en tombola au No 38, rue Royale. Il y a trois cents numéros et chaque numéro aura un droit à une prime. Les coupons sont en vente à la librairie Hébert, 139, rue de Chartres, et chez M. Guiraud, 38, rue Royale. Le tirage aura lieu le 10 de ce mois.

LIBRAIRIE ANGLAISE ET AMÉRICAINE.—La librairie de THOS. L. WHITE, 105 rue du Canal, renferme les meilleurs ouvrages de la littérature anglaise et américaine. On trouve là des romans aussi intéressans que moraux et que nous recommandons à ceux de nos lecteurs et à celles de nos lectrices qui désirent se familiariser avec les auteurs de langue anglaise. Une annonce insérée plus loin énumère quelques-uns des bons ouvrages que la librairie White offre au public.

S. N. MOODY.—Cette maison renferme un remarquable assortiment de lingerie, d'articles de toilette pour dames et hommes, de chemises fines à très bon marché, etc., etc. Elle offre en ce moment à ses clients et clientes de beaux mouchoirs de batiste à vingt-cinq cents. Tous les objets dont se compose son stock sont du reste cotés à des prix extrêmement modérés. Voir aux annonces.

VÊTEMENS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.—FRANCIS FABRE & Co, au coin des rues St-Charles et Commune, reçoivent en ce moment leur assortiment de vêtemens de printemps et d'été. Cet envoi leur est fait par les premières maisons du nord et d'Europe et comprend tous les objets nécessaires à l'habillement des enfans ou des adultes. Voir aux annonces.

MACHINES A COUDRE.—Les machines à coudre de Singer & Co sont tellement en vogue que ceux-ci suffisent à peine aux commandes qui leur sont faites. Leur fabrique emploie pourtant 250 ouvriers. Les machines qu'ils livrent au commerce sont extrêmement ingénieuses, très simples et causent une satisfaction générale. Elles sont en vente au No 33 rue du Camp. Voir aux annonces.

BELLE PHARMACIE A VENDRE.—M. Francis Fernandez, encanteur, vendra aujourd'hui au No 54, rue de Chartres, le fonds de la belle et grande pharmacie de M. Manuel Blanco. Les conditions sont très avantageuses, comme on peut s'en apercevoir en lisant l'annonce insérée plus loin.

CAFÉ.—On verra par une annonce insérée plus loin que M. D. Lopez, propriétaire de la belle fabrique à vapeur de chocolat, située au coin des rues Chartres et Conti, vendra désormais du café de choix moulu à la vapeur.

SITUATION COMMERCIALE DE LA FRANCE.

On écrit de Paris :

Nos journaux industriels [illegible]

tes, renouvelées sur l'Amérique, sont revenues impayées et causent de sérieux embarras sur cette importante place. Après tout, dit la *Gazette de Lyon*, "cette crise n'a rien qui doive surprendre beaucoup ; ce n'est pas la première fois que nos ouvriers sont sans travail. En 1826, tous les métiers Jacquard s'arrêtèrent, et 30,000 individus furent sans pain ; en 1836 et 1837, par suite d'une banqueroute générale en Amérique, cessation absolue de tout travail dans nos fabriques, et 35,000 ouvriers furent inscrits sur les registres de bienfaisance. Eh bien, nous n'en sommes pas là, Dieu merci ; nous avons toujours au quelques métiers en activité pour alimenter la consommation et aujourd'hui un bon nombre ont repris leur travail. Pour marcher, que faut-il? Que les détenteurs prennent enfin leur parti de quelques sacrifices, et que tous, fabricants et commissionnaires, y mettent de la bonne volonté afin de produire et de vendre à des prix qui attirent la consommation."

LETTRE DU GÉNÉRAL BEDEAU.

Le général Bedeau a adressé la lettre suivante à un journal de Bruxelles :

"Bruxelles, 3 mars 1858.

"Monsieur le rédacteur,

"J'ai lu dans votre numéro du 1er mars, et dans votre correspondance de Paris, du 2, édition du soir, qu'un *décret* autorisait les généraux Changarnier et Bedeau à rentrer en France.

"En qualifiant ainsi la mesure prise à notre égard, on commet une erreur qu'il est utile de rectifier.

"En 1852 et en 1853, le gouvernement français, voulant autoriser la rentrée de plusieurs membres de l'Assemblée législative, pensa qu'un décret était nécessaire pour annuler un décret d'exil.

"Le *Moniteur* du 1er mars 1858 ne contient pas un décret, mais une simple autorisation administrativement révocable.

"Cette autorisation, rendue publique au moment où le gouvernement prive un grand nombre de Français des garanties les plus ordinaires de la justice, a évidemment pour but de donner le change à l'opinion.

"Je ne veux pas me prêter à un pareil projet.

"Je me souviens d'ailleurs que, pour m'arrêter il y a six ans, on a imaginé de m'accuser de "complot contre la sûreté de l'Etat et de dépôt d'armes de guerre."

"Quel que soit mon bien vif désir de rentrer en France, je dois avant tout, dans cette circonstance, protester en faveur du droit contre des mesures arbitraires.

"Recevez, je vous prie, M. le rédacteur, l'assurance de mes sentimens les plus distingués.

"Général A. BEDEAU."

CHRONIQUE LOCALE.

INTERROGATOIRE DE M. HARBY.—L'interrogatoire de M. G. W. Harby, accusé d'avoir tué M. Charles H. Stone, le 27 du mois dernier, a eu lieu, samedi, devant le recorder Stith.

M. Harby s'est présenté en cour, à 4 heures et demie, accompagné de son avocat M. T. J. Durant qui a remis au recorder un document qui ne doit être lu que par le magistrat et le grand juri et dans lequel le prévenu raconte ce qui s'est passé.

J. H. Colles, témoin de la poursuite et employé de la maison Dudley, Nelson & Co., a déclaré que le 27, tandis qu'il écrivait, il entendit quelqu'un entrer, sans faire de bruit, dans le magasin, et appeler brusquement Stone. Il leva la tête et vit l'accusé décharger un pistolet. Il s'approcha de Stone qui était tombé et le releva. Stone lui dit qu'il était blessé, qu'il allait mourir et le pria de dire à M. Dudley qu'il était innocent.—Le témoin a déclaré, dans le contre examen, qu'il était commis de la maison Dudley, Nelson & Co depuis six ou sept ans ; qu'il était ami intime de Stone et que quand celui-ci parlait de "l'accusation" il entendait l'accusation d'avoir séduit la fille du prisonnier ; que le défunt et lui avaient déjà parlé de cette affaire ; que Stone avait été, l'hiver, dernier à la cité, mais qu'il ne se souvenait pas du mois.

Lyman Dudley, commis de la maison, se trouvait près d'un pupitre lorsqu'il entendit un homme entrer dans le magasin et prononcer les mots de "Charley Stone". Le témoin leva les yeux et vit l'homme, armé d'un pistolet, faire feu sur Stone. Il est sûr de l'avoir entendu s'écrier "qu'il avait tiré sur l'enfant de — qui avait séduit sa fille".

Le recorder, après avoir annoncé qu'il enregistrerait la déclaration et ne chercherait pas d'autres preuves, (le prévenu ayant admis l'homicide), a envoyé M. Harby devant la Première Cour de District pour meurtre.

COUR DES RECORDERS.—T. B. O'Conner est accusé, devant le recorder Stith, d'avoir obtenu de MM. P. & E. Reilly & Co. pour $1,400 de marchandises sèches en se disant seul propriétaire d'un magasin à Baton Rouge tandis qu'il avait déjà vendu l'établissement à l'une de ses sœurs.—Cautionnement de $2,000 en attendant l'instruction.

Owen Casey devra se présenter devant la Première Cour, pour répondre à l'accusation de vol d'outils au préjudice de A. W. Ballard, rue Dryades.

Thomas Martin et Thomas Leggett, accusés d'avoir attaqué et assailli Thomas Swift, dans la rue Franklin, ont fourni chacun un cautionnement de $1,000 pour répondre de leur comparution. Swift dit que Leggett l'a tenu et que Martin lui a porté des coups de sling shot.

William Thompson alias William Robinson a été envoyé devant la Première Cour pour avoir enlevé, en juin dernier, et vendu au Texas, un nègre appartenant à la compagnie du Gaz de cette ville.—En prison, le tribunal n'ayant pas voulu accepter un cautionnement. S. J. Baer, qui était accusé de complicité, a été acquitté.

—Frederick Pascal, h. c. l., a été envoyé, par le recorder Fabre, devant la Première Cour, pour avoir menacé de tuer M. J. A. Toca.

John Bossan a été envoyé devant le même tribunal pour avoir battu B. Junkel.

—D. E. Farrar a été envoyé, par le Recorder Solomon, devant la Première Cour pour avoir fait feu sur J. F. Morhmam, le 10 du mois dernier, et avoir voulu le tuer.

Alex. Heinrich, accusé d'avoir volé Bridget Barer, a été acquitté. Il n'y a pas eu de preuves suffisantes contre lui.

PREMIÈRE COUR.—Une nouvelle audition de cause est demandée pour Michael Murphy, déclaré coupable d'assaut à main armée.

Le Grand Juri a trouvé lieu de poursuivre John Omard accusé d'obtention d'argent à l'aide de faux prétextes. Il s'agit d'une somme de $11,000.

Une brochure attribuée à M. de LaGuéronnière sur les relations de la France avec l'Angleterre avant et depuis l'attentat du 14 janvier, a paru dernièrement à Paris et a causé dans cette capitale une vive sensation. L'importance attachée en France à cette brochure nous engage à la reproduire en entier. Nos derniers journaux d'Europe n'en renferment que la première moitié ; nous donnerons la seconde au prochain arrivage :

L'Empereur Napoléon III et l'Angleterre.

I.

Nous croyons qu'il y a un devoir à remplir envers l'opinion : c'est de faire entendre une parole impartiale et calme en présence des passions qui ont été si injustement soulevées en Angleterre. Nous avons la confiance d'être compris de l'autre côté du détroit. Nous serons sobres d'observations ; avant tout, nous rappellerons les faits.

Quand Louis Napoléon fut élu président de la République, il ne trouva autour de lui, dans l'assemblée qui devait partager et souvent entraver son pouvoir, que des partis hostiles ou peu sympathiques à l'Angleterre : les légitimistes gardaient religieusement à nos ennemis séculaires le ressentiment historique de nos vieilles luttes nationales ; les républicains se rappelaient Pitt ligué avec Cobourg contre la Révolution pour l'anéantir ; les orléanistes regrettaient autant la protection qui les avait humiliés que l'abandon dont ils avaient souffert avant de tomber ; enfin, les partisans de l'Empire avaient encore l'âme ulcérée des souvenirs les plus douloureux de l'histoire contemporaine.

Qu'allait faire l'héritier de l'empereur Napoléon Ier, devenu chef de la France ? Céderait-il aux rancunes et aux préventions des partis ? encouragerait-il, par son exemple, les haines internationales encore frémissantes au souvenir de Waterloo et de Sainte-Hélène ? vengerait-il, au moins par sa froideur, son nom et son caractère injuriés par la presse anglaise au moment de son élection ? Non. L'exil est une école de sagesse et de maturité pour ceux que Dieu destine à régner. A cette école, Louis Napoléon avait beaucoup appris et beaucoup oublié. Il ne se souvint que de l'hospitalité qui avait adouci les épreuves de ses mauvais jours ; il ne considéra que les grands intérêts qui rapprochaient la France et l'Angleterre pour le bien de la civilisation.

II.

En 1849, la Porte est menacée par l'Autriche, à cause de l'asile qu'elle accorde aux hongrois. Le président de la république pensa que la France ne peut se désintéresser dans ce débat qui semble de nature à soulever de graves questions européennes. Il ordonne à la flotte française de se diriger vers les Dardanelles en même temps que la flotte anglaise, et il saisit ainsi la première occasion d'une entente active entre les deux gouvernements. Mais il y avait encore à cette époque de telles susceptibilités contre l'Angleterre que le ministère français, dont M. Odilon Barrot faisait partie, mit une condition à l'envoi de notre flotte, c'est qu'elle ne naviguerait pas avec la flotte anglaise, et que son action serait distincte, quoique le but fût bien commun. Il y avait sans doute, dans cette réserve, un excès de défiance, mais ce n'était que la conséquence d'un excès de ressentiment entretenu par la double influence de la tribune et de la presse.

Quelque temps après, lord Palmerston signifie à la Grèce un ultimatum qui alarme l'Europe. L'Assemblée législative, qui avait hérité des sentiments de l'Assemblée constituante contre l'Angleterre, saisit avec bonheur cette occasion de montrer l'hostilité qui l'anime. Elle pèse sur les ministres du président de toute le poids d'une opinion fortifiée par une sorte de popularité ; et notre ambassadeur, M. Drouin de Lhuys, reçoit l'ordre de quitter Londres. Lorsque M. le général de la Hitte, alors ministre des affaires étrangères, vint annoncer cette nouvelle, un élan de patriotisme irréfléchi souleva la Chambre toute entière. Le soir, tous les chefs de la droite se portèrent à l'Elysée pour féliciter le président ; celui-ci les reçut avec une grande froideur qui leur prouva qu'il ne partageait pas leur entraînement pour une mesure dont l'effet pouvait être de réveiller l'antagonisme des deux pays.

III.

Arrive le deux décembre. C'était un acte de suprême nécessité intérieure [illegible]

sonne ne fut fusillé après le combat, mais que tout s'était borné, dans une ville de 1,000,000 habitants, au soulèvement de 1,200 démagogues, dont 150 au plus périrent les armes à la main pendant la lutte. Cette vérité était aussi facile à constater en Angleterre qu'en France. Il fallait la dénaturer avec autant d'audace pour exciter l'animadversion contre un acte qui méritait la reconnaissance d'un peuple civilisé.

L'indifférence n'était pas possible en face de pareils outrages ; mais l'impassibilité était commandée par le patriotisme et l'intérêt public. Le chef de la France laissa passer ce flot de mauvaises passions auquel s'était mêlée l'écume de nos discordes civiles ; il ne voulut même pas autoriser les représailles pourtant bien faciles de la presse française. De grands peuples ne peuvent vainement s'offenser, et quand ils s'offensent ils sont bien près de combattre. C'est ce qui était arrivé après le traité d'Amiens, compromis si vite par les violences de la tribune et des journaux contre le Premier Consul. Il est évident que si, dans les premiers mois de 1852, il n'y avait pas eu tant de sagesse de notre côté pour calmer l'opinion, nous revenions à 1803, et une rupture devenait la conséquence inévitable de l'irritation des deux pays.

Le bon sens public, plus encore que le temps, a ramené la partie saine du peuple anglais à l'appréciation véritable des choses et des hommes que tant d'erreurs grossières et de calomnies odieuses avaient essayé de dénaturer. En Angleterre comme en France, la conduite de l'Empereur a été jugée comme la jugera l'impartiale histoire.—Déjà, en 1852, au moment des agressions les plus violentes d'une partie de la presse anglaise, la Cité de Londres a protesté avec énergie contre une polémique qui révoltait ses bon sens et son patriotisme. Deux ans plus tard, lorsque l'empereur, accompagné de l'impératrice, visitait en allié la reine des Trois Royaumes, il ne trouvait dans ce grand pays que des sympathies et des respects.

IV.

Nous arrivons à une autre phase des événements contemporains : la question d'Orient éclate dans la politique, la guerre est résolue, l'alliance est conclue entre la France et l'Angleterre. Comment cette alliance a-t-elle été comprise et pratiquée par les deux peuples ? Il faut le dire à l'honneur de l'un et de l'autre, s'ils avaient été unis depuis des siècles, ils n'auraient pas apporté plus de loyauté, plus de dévouement mutuel, plus de confiance dans les épreuves qui leur furent communes. Quant à nous, et il nous est permis d'en être fiers comme d'une partie de notre gloire, nous avons prodigué notre concours sous toutes les formes. Il ne manquait pas de gens, à cette époque, qui voyaient moins un intérêt français qu'un intérêt anglais dans la guerre d'Orient. Sans s'arrêter à cette opinion, l'empereur avait envoyé en Crimée deux fois plus de soldats que les Anglais. La bonne et complète intelligence fut au nombre des instructions les plus formelles qu'il donna aux généraux en chef. Cette inspiration du souverain de la France devint la règle de notre armée dans ses rapports avec l'armée anglaise. Défendant la même cause, exposées aux mêmes périls, les deux armées avaient des devoirs et des intérêts communs ; elles se devaient une assistance mutuelle de tous les instans. Pour notre part nous l'avons donnée avec un entrain et une bonne volonté, dont l'exemple est rare dans l'histoire militaire, entre les combattans d'une même nation. A Inkerman, nous accourions au premier appel de nos alliés pour partager leurs dangers et seconder leur héroïsme sous la terrible étreinte des Russes. Les épreuves d'un hiver terrible, les fatigues d'un siège gigantesque, les pertes immenses causées par le feu, le froid, les maladies, ayant diminué considérablement l'effectif de l'armée anglaise, plusieurs régiments français partagèrent avec elle le service de ses propres lignes ; ils aidèrent à ouvrir ses routes, à transporter ses canons et ses vivres. Les Anglais nous ont payé ce concours par une noble réciprocité : ils ont transporté sur leurs bateaux nos troupes à Bomarsund et une partie de celles envoyées en Crimée ; plus tard, quand leur armée a été réorganisée, nous avons trouvé chez eux le même dévouement qu'ils avaient trouvé chez nous : leurs hôpitaux ont été ouverts à nos malades, leurs médicamens ont été à la disposition de nos soldats.

Voilà ce qui s'est passé en Russie : sur le champ de bataille, les deux peuples n'en ont fait qu'un ; les soldats des deux armées alliées n'ont eu qu'une âme sous leurs drapeaux unis, pour combattre, souffrir, mourir et triompher ensemble. Aussi, après la paix achetée par la gloire commune, l'alliance cimentée par cette noble fraternité de l'héroïsme et des combats semblait-elle désormais inaltérable. On aurait dit que nous avions enseveli nos rivalités avec nos morts, sous les sables de Crimée, et que ces gigantesques victimes avaient racheté par leur sang, versé pour la même cause, les luttes de plusieurs siècles. Quelle surprise pour nos aïeux, qui avaient vécu avec les haines d'un autre temps, s'ils pouvaient voir l'armée anglaise portant avec fierté, sur sa poitrine, l'effigie du martyr de Ste-Hélène, et les fils des soldats de Waterloo porter, avec le même orgueil, la médaille sur laquelle est gravée l'image de la reine d'Angleterre !

V.

L'alliance paraissait donc indissoluble. Bientôt, cependant, un dissentiment éclata dans l'interprétation des conditions de la paix. Cette divergence, jugée à Paris comme étant de peu d'importance, grossit démesurément à Londres, et l'on vit encore une partie de la presse anglaise, ajoutant cette fois l'ingratitude à l'injustice, oubliant les souvenirs de la veille, injurier l'empereur, son gouvernement, ses actes, ses intentions. L'empereur resta impassible.

Il y a plus encore : par esprit de modération, et dans l'intérêt de la bonne harmonie, la France et la Russie se mirent d'accord avec l'Angleterre. Les points en discussion se rattachaient d'ailleurs à des intérêts secondaires, qui n'affectaient en rien les garanties stipulées par le traité de Paris.

La question des principautés survint ensuite. Au Congrès de Paris, la France et l'Angleterre étaient d'accord pour l'Union. Plus tard, le cabinet de Saint-James changea d'avis, et par une regrettable appréciation des choses, ce fut le cabinet des Tuileries qui fut représenté à Londres comme désertant l'alliance. Le gouvernement français aurait pu se sentir justement blessé de cette fausse interprétation de sa conduite si loyale et si modérée. A ce moment, la révolte des Indes venait d'éclater ; si la France avait été moins sincère dans ses vues, l'occasion était belle pour se montrer plus réservée, plus exigeante peut-être envers son allié. L'Empereur pensa et agit tout autrement ; ses embarras eurent à ses yeux un titre de plus pour rendre plus conciliant à Osborne, dans la question des Principautés. Il offrit même plus tard au gouvernement anglais un passage à nos troupes à travers notre territoire, et il s'inscrivit avec la famille impériale en tête de la souscription pour les victimes de l'insurrection indienne.

VI.

Nous touchons ici à ce qu'il y a de plus pénible entre les deux pays, à ce qui serait le plus capable, si l'on ne s'en expliquait franchement, d'altérer la confiance qui est la force de leur alliance. Cette explication est devenue nécessaire, non pour en tirer des griefs, mais pour éclaircir les faits et justifier les sentiments qui se sont manifestés en France.

L'attentat du 14 janvier avait frappé de stupeur Paris, la France et bientôt l'Europe entière. Après avoir remercié Dieu d'abord, on se demanda quelle était l'origine de ce crime, d'où venaient les assassins, dans quel milieu ils avaient conçu des pensées qui n'avaient plus rien d'humain, tant elles étaient perverses et sauvages. Les assassins venaient d'Angleterre ; le crime avait été préparé, encouragé, aidé peut-être par ces affiliations de réfugiés qui déshonorent la généreuse hospitalité d'un pays libre, en y abritant la conspiration permanente de l'assassinat.

Alors on se dit tout naturellement en France : Comment ! c'est donc toujours en Angleterre que se préparent les attentats contre la vie de l'empereur et la société ? Est-ce là ce que nous devions attendre d'une alliance si loyalement pratiquée pendant la paix, si glorieusement cimentée par la guerre ?

En effet, l'attentat du 14 janvier n'était pas le premier qui fût venu de Londres. D'autres crimes moins terribles, mais dont la pensée était aussi coupable, avaient la même origine. Ils sont tous nés au sein de ces associations révolutionnaires qui tiennent des séances périodiques, qui proclament ouvertement depuis six ans le droit de tuer l'empereur, qui érigent le meurtre en doctrine et en devoir, qui fanatisent les esprits qu'ils ont corrompus, qui arment les insensés qu'ils ont fanatisés, qui expédient les assassins avec leur feuille de route, et qui attendent ensuite, sous la tolérance de l'hospitalité anglaise, le résultat de ces horribles machinations.

En veut-on la preuve? La voici : elle est écrite dans les greffes de la justice criminelle.

VII.

Le 30 juin 1853, la police découvre dans une maison de la rue de la Reine-Blanche, près la barrière de Fontainebleau, une véritable fabrique de machines infernales destinées à un attentat qui devait éclater au mois d'août. L'impulsion de ce crime venait de Londres. Le voyage dans cette capitale d'un des accusés continuaux, ses rapports avec les réfugiés, la correspondance saisie, ne laissèrent aucun doute sur ce point.

En janvier 1853, Kelsch est arrêté à Paris, après une vive résistance, ainsi que Galli et Rossi. Kelsch, dont la police avait connu et déjoué les mauvais desseins, venait également de Londres ; l'information prouva qu'il avait été envoyé et payé par le comité central démocratique, dont Ledru-Rollin et Mazzini sont les chefs principaux. Transporté à Cayenne, il obtint sa grâce de la clémence de l'empereur.

Quelques mois plus tard, l'ancien sergent [illegible] arrive en France ; la police s'en empare, la justice le condamne ; Boichot venait également de Londres, comme les autres.

En 1854, Mazzi, l'un des instruments les plus actifs de Ledru-Rollin, invente des balles qui doivent éclater par le simple choc. [illegible] en Belgique par contumace, il prend la fuite et se réfugie à Londres, avec ses complices Sanders et Brunet, au milieu des conspirateurs d'assassinat, qui l'accueillent comme un frère.

Quelque temps après la condamnation de Mazzi, la police arrête à Batignolles un homme porteur d'une grenade du même modèle que celle inventée par Mazzi, c'était Carpentier, réfugié [illegible] *Fraternelle* [illegible] de la société organisée [illegible] Ledru-Rollin. Carpentier avait déjà été condamné pour affiliation à des sociétés secrètes. Condamné de nouveau le 4 août 1855, il est envoyé à Cayenne, d'où il réussit à s'évader.

Avant même la fin du procès Mazzi et consorts, le 8 [illegible] découvrit, sur la voie du chemin de fer du Nord, une machine infernale [illegible]

[illegible]

Arrivé de Londres, [illegible] est Mazzini, qui avait mis dans ses mains les salaires du crime. Mais ce n'est pas tout ! Ici Boichot démocratiques de cette capitale firent frapper une médaille commémorative du "courage de Pianori ; un meeting fut tenu le 25 septembre, et il se trouva des orateurs qui, aux applaudissements de l'assemblée, firent l'apologie de l'attentat des Champs-Elysées et déplorèrent la mort de Pianori comme celle d'un martyr.

Un peu plus tard, Tibaldi, Grilli et Bortolotti, sont arrêtés avant de pouvoir mettre leur dessein à exécution ; ces misérables n'étaient que les instruments serviles de pervertités implacables. C'est encore de Londres que part l'impulsion de ce nouvel attentat, au sein de ces réfugiés où la justice trouvait les coupables, les détristait, les condamnait, sans pouvoir les atteindre si les frapper.

Enfin, le 14 janvier 1858, quatre italiens lancent des bombes sous la voiture de l'Empereur, sauvé miraculeusement, ainsi que l'Impératrice. Ces bombes tuent dix personnes et en blessent cent cinquante-six. Les nouveaux assassins arrivaient de Londres. Ces projectiles terribles, qui, en manquant leur but, frappent tant de victimes, et changent la scène de meurtre en une affreuse scène de carnage, ont été fabriqués en Angleterre. Deux Anglais, Allsop et Hodge, figurent dans ce complot, en même temps qu'un Français, Bernard, réfugié à Londres.

A ces tentatives si nombreuses il faut ajouter les excitations qui les provoquent sans cesse. Les associations révolutionnaires, composées de réfugiés joignent la théorie à la pratique. Ces associations ont une activité infatigable ; quelques-unes divisées par des antagonismes personnels, elles sont toujours d'accord pour encourager et glorifier les attentats. Elles ont leurs meetings ; elles prononcent des discours, publient et répandent des écrits. Il en pénètre toujours quelque chose en France, soit dans de petites brochures qui échappent à toute surveillance, soit par les journaux étrangers. Alors, pour quelques insensés qui admirent ces folies sanguinaires, il se trouve une immense majorité d'honnêtes gens dont les intérêts s'alarment, dont la conscience se soulève, et qui se demandent, avec une surprise mêlée d'inquiétude, comment de telles infamies peuvent librement et publiquement se dire ou circuler dans un pays civilisé.

Pour expliquer ces impressions, il faut savoir jusqu'où peuvent aller la violence et la démence de ces prédications révolutionnaires. Voici un fait qui date du mois de novembre 1857 ; on verra comment on préludait aux bombes du 14 janvier par des provocations directes.

Il y a à Londres un café, tout près de *Temple Bar*, où chaque jour est annoncée la question qui sera traitée le soir. Le public est invité à prendre part à la discussion. Ce café s'appelle *Discussion Forum* ; on y boit, on y mange, et on y fait en même temps de la politique. C'est un homme payé par le propriétaire qui préside et dirige la discussion. Au mois de novembre, on avait affiché publiquement l'ordre du jour suivant : "Le régicide est-il permis dans certaines circonstances ?"

La question fut ouvertement débattue.

Ce n'est pas là d'ailleurs un fait transitoire et isolé, et ce qui s'est passé depuis, ce qui se passe tous les jours, vient l'aggraver encore. Le 8 février dernier, le club français dont les membres se réunissent dans Wylde Reading Rooms, Leicester square, a tenu une séance dans laquelle Simon Bernard, le complice d'Orsini, a pris la parole et s'est exprimé avec la plus grande violence. Il a déclaré que l'Empereur, les ministres, M. de Persigny, tous les hauts fonctionnaires français étaient hors la loi et il a invité tous ceux qui l'écoutaient à leur courir sus par tous les moyens en leur pouvoir. Ce discours, où l'ignoble le disputa à l'horrible, a été accueilli par de frénétiques applaudissements.

Enfin, il y a quelques jours, le 24 février dernier, Félix Pyat publiait sous ce titre : *Lettre au Parlement et à la Presse*, le véritable manifeste de l'assassinat, digne corollaire de ces provocations.

Plus de cent cinquante pamphlets ont été publiés, la plupart à Londres, depuis 1852. Nous pourrions faire ici des citations qui prouveraient que, pendant ces six années, la provocation au meurtre a été permanente, presque quotidienne. Nous nous bornerons à quelques lignes empruntées à une publication de 1855 par Félix Pyat ; elles seront plus que suffisantes pour établir ce que nous avançons :

"En dépit de toutes vos précautions, malgré vos murailles de la Chine, vos lignes de douane, vos cordons sanitaires, nous passons, nous pénétrons, nous arrivons dans la chaumière, aux camps, aux ateliers, au cœur des ouvriers et des paysans, et le peuple nous lit quand même... De Bordeaux à Lille, d'Angers à Lyon s'étendent les *sillons de la Marianne*, ses mines et ses sapes et ses traînées de poudre, qui la moindre étincelle peut faire sauter.... Voici le soldat qui vous écoute !... Vous avez que notre lettre a été publiée à Londres, que c'est de Londres que nous datons nos foudres et nos trombes.... Oui, les auteurs du mal vivent en Angleterre... c'est un abri, [illegible] imprimé."

C'est ainsi qu'on parle aujourd'hui, aux mêmes [illegible] d'Angleterre à la défiance publique pour la payer de son asile. Faut-il qu'elle était généreuse à sa cause, [illegible] la [illegible] l'opinion [illegible] ces contre cette tolérance [illegible] [illegible] dans la législation de l'Angleterre [illegible] les intentions du gouvernement de la reine.

A peu près à la même époque, l'auteur de cet odieux pamphlet avait prononcé un discours sur la tombe d'un réfugié français, et c'est sur le bord d'une fosse que, profanant la mort par le meurtre, il avait osé faire appel à la vengeance :

"Quand donc une main héroïque arrêtera-t-elle le compte de sang ? N'est-il pas temps de venger les morts et de sauver les vivants ? Lorsqu'un homme s'élève au-dessus de la justice publique, il doit tomber sous la vindicte privée."

Plus de mille personnes recueillirent ces paroles impies, et la presse anglaise, en les reproduisant, soit pour les approuver, soit pour les flétrir, les portait à tous les points de l'opinion. La réprobation qu'elles soulevaient dans les âmes honnêtes se traduisait facilement en griefs contre le gouvernement qui les tolérait. (*La fin au prochain.*)

LA CONVERSE.

Ce mal insidieux peut aujourd'hui être contrôlé et guéri par le Compound fluid extract de Buchu, de Helmbold, qui atteint jusque dans sa source, et fortifie, les organes glandulaires, et le système que des impurétés ont affaiblis. L'homme redevient jeune et la constitution, qui semblait être brisée retrouve sa force. Les malades seront heureux d'apprendre cette excellente nouvelle.

A vendre, à la Nouvelle Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151 rue de Chartres.

Agence générale pour le Sud. Toutes les demandes doivent leur être adressées. 5 av—7 9

Où est son égale !

Cette question se présente naturellement à l'esprit de ceux qui ont eu recours à
La découverte médicale de Kennedy
et qui jouissent aujourd'hui d'une parfaite santé. [illegible]

Découverte médicale de Kennedy.

A vendre, à la Nouvelle Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, 21 et 151 rue de Chartres.

Agence générale pour le Sud. Toutes les demandes doivent leur être adressées. 5 avril 9

Une demi-douzaine d'excellentes chemises pour $6.

CHEMISES admirablement faites, boutons bien cousus et garantis. Elles ressemblent à celles de $40. A vendre par S. N. MOODY, encoignure Canal et Royale. 5 av—4f

MACHINES A COUDRE DE SINGER.

LA manufacture et la vente de ces machines dont la célébrité est universelle, ont augmenté avec une rapidité extraordinaire, et malgré leurs 250 ouvriers, Singer & Co ne peuvent répondre à la demande. Ces machines complètent toutes les coutures pour les vêtements et les souliers, car le point est plus uniforme des deux côtés. [illegible]

Les MACHINES A COUDRE DE SINGER, magnifiquement ornées, sont à vendre dans de jolies caisses ou de beaux supports in [illegible], au No 33, RUE DU CAMP. WALTER BENNETT, Agent. 5 avril—1

Parton's Life of Aaron Burr, nouvel ouvrage, à vendre par THOS. L. WHITE, Libraire, No 105, rue du Canal. ÉGALEMENT :
Lord Life in the Holy Land
Abbott's Life of Napoleon
[illegible]
Real Life in Egypt and Nubia, par Wm C. Prime.
Souvenirs of Travel par Mme Le Vert.
[illegible], roman par Chas Nevel.
The adopted Daughter, par Alice Carey.
[illegible], par Mme Hentz.
[illegible]
The [illegible] Chief, par Mayne Reid.
THOS. L. WHITE, libraire. 5 avril—2, 1ee p.

Mouchoirs de batiste à [illegible], pour dames, à $1 la douzaine. Et toutes les autres marchandises à aussi bon marché.
Chemises et lingerie pour hommes.
A vendre par S. N. MOODY, encoignure Canal et Royale. 5 av—4f

Habillements de Mode, POUR LE PRINTEMPS ET L'ÉTÉ.
FRANCIS FABRE & Co., Encoignure St. Charles et Commune.
REÇOIVENT en ce moment leur approvisionnement habituel de Habillements de Mode pour cette saison et la saison prochaine, et comprenant tous les GENRES LES PLUS NOUVEAUX. Leurs amis et leur clientèle sont invités à venir visiter ces marchandises. 5 avril—66 5 av

Café moulu à la vapeur.
L'ARTICLE de première qualité et toujours frais. A vendre, en gros et en détail, à la fabrique de chocolat à vapeur de D. LOPEZ, No 95, rue de Chartres, encoignure Conti. 5av—1

Magasin de Tapis, [illegible] Rue de Chartres [illegible]
NOUS offrons aux plus bas prix du marché : [illegible]

KEROSENE ILLUMINATING OIL. AVIS
A partir d'aujourd'hui, le prix de cette huile, qui remplace le camphine, est fixé à $1 25 le gallon. Nouvelle-Orléans, 5 avril 1858. B. NAUTRE & Co., Agents. 5 av—1m

[illegible] DE TERRE—200 barils [illegible] Pois de la Caroline—50 sacs véritables pois de la Caroline, pour planter. FOURRES [illegible] MARKS & POLLOCK. 5av

EN débarquement du navire William & Jane, de Cette, [illegible] 14 barriques vin rouge de Bordeaux; 15 barriques [illegible]; 14 futailles [illegible]. A vendre par V. & B. [illegible]

VIN de Catalogne, en pipes et demi-pipes, en gros et à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 27 rue St-Louis. 5av

EAUX-DE-VIE—[illegible]. PAUL JUGE FILS & Co. 5av

Les marchandises suivantes à vendre par les [illegible] : [illegible] huile d'olive; [illegible] PAUL JUGE FILS & Co, 27 rue St-Louis. 5 avril

PRODUITS D'ITALIE—200 [illegible] et vermicelli; [illegible] J. VIERRA, Jr., 29 rue Conti.

PRODUITS D'ESPAGNE—[illegible] J. VIERRA Jr., 29 rue Conti.

PRODUITS DE FRANCE—[illegible] J. VIERRA Jr. 29 rue Conti.

[illegible]

Nouvelles de la Virginie.
Madison, C. H., Virginie, 21 octobre 1856.
Au Dr C. M. Jackson.—Mon cher Monsieur, —C'est avec plaisir que j'ajoute un certificat à votre liste et que je recommande les AMERS ALLEMANDS DE HOOFLAND à ceux qui souffrent de la dyspepsie. J'avais cette maladie depuis quatre ou cinq mois ; les Amers m'ont parfaitement guéri. Je ne recommande rien de mieux. H. CARVER, ex.-P. M.
Témoin—SAM. L. FLOYD.
A vendre à 75 cents la bouteille, par les marchands et pharmaciens de toutes les villes et villages des États-Unis, des Canadas, des Indes Occidentales et de l'Amérique du Sud.
A vendre, à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151 rue de Chartres. 21 mars—1m—[illegible]

Amers d'Hostetter.
[illegible] AMERS de Dr HOSTETTER [illegible] J. WRIGHT & Co. [illegible]

[illegible] LEAN'S STRENGTHENING CORDIAL AND BLOOD PURIFIER [illegible]

[illegible] DE LA MAISON. [illegible] *Restaurateur des cheveux, de Wilson.* [illegible] J. WRIGHT & Co. 21 et 151 rue de Chartres. 5 av—7 9

[illegible] *Salve Tar de Stafford*, [illegible] J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres. 5av—3,7,9

Le Prof. De Grath [illegible]

ATTENTION.
Chapeaux en paille, habillements d'été, chemises blanches, etc.
Nous appelons l'attention des acheteurs à la [illegible] de chapeaux, habillements, chemises blanches, etc., qui seront mis aujourd'hui, à 10 heures du matin, au magasin d'encan de Blache & Beaumont, No 77, rue de Chartres.

[illegible] Le Chief offrira en vente aujourd'hui, à midi, au terrain situé les bâtisses et améliorations qui existent dessus, situé par le Canal Carondelet. Voir aux avis.

[illegible] l'attention du commerce sur la vente à l'encan d'eaux-de-vie françaises en douane, vins, fruits, etc., qui sera faite aujourd'hui, à 11 heures, dans le [illegible] de M. P. E. Bruineur, No 66 rue de la Vieille Levée.

[illegible] par une annonce publiée dans une autre colonne, que MM. Beard & Co vendront, le 10 [illegible], un terrain de terre de très grande valeur, situé sur le bayou Barataria, en face de l'habitation de M. Andrew Hodge, renfermant 2300 [illegible]. Les personnes qui désireraient acheter la propriété ont grandement le temps d'aller l'examiner. Elle n'est qu'à deux heures de marche du Nouvel-Orléans.

Six Mouchoirs de toile fine pour $30.
NOUS venons de recevoir, pour l'été, la première facture de chemises $1 par. C'est le plus fort stock qui ait jamais été offert à la Nouvelle-Orléans. A vendre par S. N. MOODY, encoignure Canal et Royale. 5 av—4f

Fabrique de l'Église St-Louis de la Nouvelle-Orléans.
AVIS D'ÉLECTION.
[illegible] 10 a. m. à 2 p. m. [illegible] lundi 17 mars 1858. AM. DUBUC, Secrétaire.

PROMENADE. Pour prendre votre portrait ambrotype, ou sur un fragment de peau ou une feuille de [illegible] [illegible] Prix pour portraits, $1. Rue de la Douane, 5 avril—5, en face l'imprimerie du Courrier.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 1er avril 1858.
LE Bureau des Directeurs a aujourd'hui déclaré un dividende de $50 (cinquante piastres) par action, payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants légaux. S. TOYER, Président. 2av—6

[illegible] En débarquement des navires Nowall, Pacific et Nathaniel Thompson, du Havre, une partie considérable de Drogues, Médecines, [illegible]

[illegible] Toutes les spécialités françaises et anglaises. A vendre aux plus bas prix du marché par E. H. MOUSSE, encoignure Dauphine et Douane. 5avr

TOMBOLA
D'un magnifique PORTRAIT EN PIED de S. M. EUGÉNIE, impératrice des Français. PAR WINTERHALLER.
CE tableau, qui ne peut être reproduit que par le procédé [illegible], est exposé au No 38, rue Royale. Trois cents chances à $5 chaque. La Tombola aura lieu le 10 avril. On peut se procurer des billets chez M. Victor Hébert, libraire, 139 rue de Chartres, et chez M. Guiraud, magasin de pianos, 38 rue Royale. 5av—5f

Nouvelle-Orléans, 2 avril 1858.
AVIS—Les personnes qui expédient des marchandises par le ROBERT WATERMAN sont averties [illegible] BAUDUC, BLOCK & Co, Agents. 2avr 63 rue Poydras

Leçons particulières.
M. E. LAMBLORIERE, pendant quatre ans [illegible] professeur de l'École Supérieure du Bas-Canada [illegible]

D. LOPEZ.
Encoignure des rues Chartres et Conti.
[illegible]

Habillements DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ. ROBES [illegible]
ALFRED MUNROE & Co., No 34, rue du Magazin,
[illegible] PRIX FIXES. ALFRED MUNROE & Co. 34, rue du Magazin.

Magasin bon marché, LIVAUDAIS,
Encoignure St-Pierre et Villeré.
OFFRE en vente [illegible]

Demande d'ouvrières.
UNE bonne modiste, et une ouvrière en confection [illegible] Mme B. DURAND, 157 rue Royale. 2av

PORC—300 barils porc prime et mess; [illegible] JAS. H. SUYDAM & Co, 60 et 62 rue Poydras. 2av

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible] CABALLERO & BASUALDO, No 30, Vieille Levée, entre Bienville et Douane. 2 avril

A vendre à l'amiable.
PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.
UNE américaine âgée d'environ 25 ans, [illegible] 27 mars

D[illegible] débarquement de la barque William & Jane, [illegible] X. LAMBERT, 44, rue des Magasins.

O[illegible] AUGE, coiffeur, encoignure Chartres et Bienville.

VIN—[illegible] E J HART & Co, No 73 & 75 rue Tchoupitoulas.

CIGARETTES—[illegible] LAGARDE & DUBOIS, 30 Vieille Levée.

Hotel des Étrangers à Paris.
[illegible]

Approvisionnement de la Librairie Catholique de MICHON & DESPORTES. 400, rue Royale.
[illegible]

DORANT & Co
[illegible]

Mouchoirs de batiste $1, à $6 els le douzaine.
CHEMISES pour partie et garantis de $1 par. A vendre par S. N. MOODY, encoignure Canal et Royale. 5 av—4f

F. MALARD & Cie.,
Nos 56 et 60, rue du Canal, encoignure Vieille Levée.
ILS annoncent qu'au magasin un grand assortiment d'Habillements pour le printemps et l'été, [illegible] qu'ils trouveront :
[illegible]
F. MALARD & Co., 56 et 60, rue du Canal, encoig. Vieille Levée. 5 avril—4f v M comp

Dissolution de Société.
LA Société de MALARD & ARMSTEAD et de MALARD & Co est été dissoute depuis le 16 du courant, par le décès de F. E. A. Malard.
Les affaires desdites maisons seront liquidées, par l'associé survivant Robert C. Armstead, conjointement avec F. Malard, exécuteur testamentaire du défunt. R. C. ARMSTEAD.
Nlle-Orléans, 27 mars, 1858.
F. MALARD, Exécuteur testamentaire de F. E. A. Malard. 29mars—30,31,1,5

Les Mites...... Les Mites...... Les Mites.

Préparation pour les mites.
CETTE excellente préparation a été inventée par le soussigné qui a fait, pendant nombre d'années, le commerce des tapis. [illegible]
Wm McGROTTY.
A vendre au magasin d'articles de toilette et de bijoux, de FRANKLIN ROBERTS, dépôt général, No 50, rue du Camp.
Prix du paquet.....UNE PIASTRE. 13 mars—1m

Hotel St. Fernando,
Rue de la Cuna, No 96, à la HAVANE.
CET HOTEL, situé entre le débarcadère et la Place Vieille, se trouve au centre de la ville ; il offre à messieurs les voyageurs toutes les commodités possibles. La maison est aérée, vaste et parfaitement tenue. On y parle le français, l'espagnol et l'anglais. [illegible]

A vendre
L[illegible] propriété d'un médecin, sur la côte, [illegible] J. P. Roquis, No 95, rue Poydras.

AU GRAND DEPOT DU SUD,
Encoignure Royale et Ste-Anne.
[illegible] LOUIS CASTEL, Agent, Encoignure Royale et Ste Anne. 22 mars—16

ADOLPHE BLACHE,
69, RUE ROYALE..........69, RUE ROYALE
GRANDE LIQUIDATION.
NOUVEAU DÉBALLAGE,
AU PRIX COUTANT!
LE soussigné vient de recevoir un grand assortiment de marchandises nouvelles, qui seront vendues AU PRIX COUTANT, pour cause de liquidation. [illegible] ADOLPHE BLACHE, 69, rue Royale. 17 mars

A vendre—Long crédit.
LE bateau de remorque FASHION, [illegible] A. Génois et Cie, Agents, 9 rue de Toulouse.

RESTAURANT DU PELERIN, Rue Madison, No 15.
M. AUGUSTE HEUZE annonce à ses amis et au public qu'il fera l'ouverture de son [illegible] JEUDI PROCHAIN, 11, [illegible]
P. S.—M. Heuzé vient de recevoir par l'Empress, de Fargo & Co, du vin de la Californie [illegible] 16 mars

Avis de Société.
LES soussignés ont formé aujourd'hui une société sous la raison CASSELLACH & Co, pour [illegible] GUILLERMO CASSELLACH, JUAN MAGDALENA. 6 avril

Avis au public.
M. [illegible] prévient le public, que, dans [illegible] O. RODRIGUEZ.

LOUIS BLANC,
PRET D'ARGENT SUR DEPOT,
Rue Conti, 67,
Entre Chartres et Passage de la Bourse.
AVANCE d'argent sur montres, bijoux, diamants, [illegible]

LE Dr L. DUPERRON,
DENTISTE.
[illegible]

[illegible] MARKS & POLLOCK.

S[illegible] de la Havane—en douane—[illegible] CABALLERO & BASUALDO, 30 Vieille Levée.

C[illegible] CABALLERO & BASUALDO, 30 Vieille Levée.

[illegible]

Au Public.
Le soussigné se présente respectueusement aux électeurs de la ville de la Nlle-Orléans comme candidat à la place de MAIRE. L'élection a lieu le 5 juin prochain. BENJ. S. HARRISON. 5jan

FERME EXPERIMENTALE.
Emprunt par actions.
DEPUIS bientôt vingt ans, qu'il réside en Louisiane, M. Ad RINCK a souvent réfléchi à ce qu'il pourrait se faire de plus utile pour le bien général du pays dans la sphère de ses capacités.
Ayant reçu, chez son père, l'éducation d'un agriculteur, il était impossible, dans une des contrées les plus fertiles de la terre, où presque tout est nouveau et à étudier, de ne pas songer à l'agriculture.
Il s'est donc arrêté au projet de fonder un jardin et une ferme expérimentale, institution qui manque entièrement dans la Basse-Louisiane, partie de l'Etat où elle pourrait être de la plus incontestable utilité.
Dans cette vue, il s'est procuré, à peu de distance de la Nouvelle Orléans, l'un des morceaux de terre les plus beaux, les plus riches et les plus variés qui existent en aucun pays ; il en a étudié les ressources et y a fait les premières améliorations, mais ayant employé, sous les fonds dont il pouvait disposer, il ne lui reste pas, du moins pour le présent, le moyen d'y mettre les autres établissements et les forces indispensables pour le faire prospérer, position qui n'existerait point, s'il avait été possible de compter, en Louisiane, sur un travail régulier de la part des blancs.
Il a donc résolu d'avoir recours à un emprunt.
Afin d'intéresser un plus grand nombre de personnes au succès de son entreprise, il désire contracter cet emprunt sous forme de trois cents billets ou actions, de cent piastres chacune, remboursables en un, deux, trois ou quatre ans, avec intérêt à dix pour cent à la fin de chaque année, et une hypothèque collective et générale,
1o Sur une terre de deux cents arpents au moins, qui, bien établie, cultivée et administrée, doit rapporter net de huit à douze mille piastres par an.
2o Sur quatorze à seize esclaves de choix;
3o Sur les animaux, instruments aratoires, etc., en un mot, sur toutes les propriétés qu'il possède actuellement, plus ce les qu'il possèdera au moyen de l'emprunt ci-dessus, et qui représenteront ensemble une valeur de cinquante-cinq à soixante mille piastres.
Il prendra aussi des abonnements payables d'avance exigibles en produits de la ferme seulement, mais aux prix des marchands, c'est à dire un quart pour cent environ au-dessous des prix du détail.
Il ne percevra aucune somme, si les actions jointes aux abonnements ne produisent au moins la moitié de la liste de souscription.
Les actions porteront intérêt du jour de versement, et personne autre que M. Rinck n'aura le droit d'en percevoir ou collecter le montant.
Depuis longtemps déjà, on parle de fonder un jardin et une ferme expérimentale [illegible] M. Rinck désire servir ses intérêts. Il ne présente point son projet au public comme une affaire d'argent, néanmoins [illegible] [illegible] M. Rinck, rue du Canal No 190, encoignure Remparts, de midi à cinq heures P. M. 1 av

Magnétisme,
MADAME ALLUARD,
SOMNAMBULE FRANÇAISE,
RUE BOURBON, 331.
Entre les rues Ursulines et Hôpital.
TRES LUCIDE pour le traitement de toutes sortes de maladies chroniques, réputées incurables par la médecine ordinaire, et spécialement pour LES CAS DESESPERES de maladies nerveuses. [illegible]
Mme Alluard voit tous les jours. 1 avril—3m

MAGASIN A BON MARCHE.
MAGASIN A BON MARCHE.
Marchandises de modes et de fantaisie,
Aux prix de New-York.
Rue de Chartres, encoignure Hôpital.
Mme G. S. FABIO.
Mme FABIO informe respectueusement sa nombreuse clientèle de la ville et de la campagne, et le public en général, qu'elle vient de recevoir d'Europe et de New York un assortiment complet et varié de marchandises de printemps et de fantaisie, consistant en :
200 douzaines de chapeaux en paille, blanche et grise, pour dames et fillettes;
150 douzaines de chapeaux en paille, blanche et grise, pour demoiselles et enfans;
CAROTTES,
250 douzaines chapeaux "Leghorn" sans, pour fillettes et garçons.
Un grand assortiment de châles et de mantilles en dentelle et en soie.
Un choix varié de chapeaux en crêpe et en paille de riz.
Aussi : un assortiment complet d'articles concernant son genre d'affaires.
Mme FABIO espère que son magnifique choix de marchandises et les prix modérés qu'elle demande (prix de New-York) lui vaudront le patronage des acheteurs. [illegible]
On appelle plus particulièrement sur cet article l'attention des gens de la campagne.
Souvenez-vous de la rue de Chartres, encoignure Hôpital. 26mars—1mo 1rep

TEINTURERIE.
J. BONTEMPS, Teinturier, Dégraisseur, rue Royale, No 99, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de prendre la suite des affaires d'une maison de teinture située rue Royale No 73, et qu'il se conformera pour tout ce que ce le concerne à la satisfaction de ceux qui l'honoreront de leurs commandes.
La manière avec laquelle il satisfait depuis 12 ans son nombreux clientèle de son maison de la rue Bourbon, lui est un grand support des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. 28mars—3m

Magasins de marchandises sèches à bon marché, de DANZIGER,
125, rue des Remparts (rue du Cirque),
ET
Au coin des rues Robertson et Orléans.
M. DANZIGER mettra en vente, LUNDI, le 15 mars, un magnifique assortiment de marchandises de printemps, comprenant :
300 Robes jaconas, à $1 pièce, garanties bon teint.
200 Robes organdi français, à $3.
500 Robes à volants, à $2 50.
Des Chemises de Chambre, mantilles, châles et Guimpes, de $6 à $20.
Châles de barège de toutes couleurs, avec robes assorties, à $4 seulement.
AUSSI :
300 pièces Toile d'Irlande pur fil, à 35 la pièce ; 5 caisses kerseys épais, à 15 cts la yarde. 15mars

A. JOZWIK.
Docteur en médecine, de la Faculté de Paris.
CONSULTATIONS ET OPERATIONS CHIRURGICALES.
LE Dr JOZWIK offre spécialement ses services à la population allemande, dont il parle aussi la langue.
No 118, RUE St PIERRE, entre Bourbon et Dauphine. 15 fev—1an

L'ŒIL ET L'OREILLE.
SURDITÉ— MALADIES DE L'ŒIL ET DE L'OREILLE.
Le Dr F. A. VON MOSCHZISKER
Est à l'Hôtel St-Louis, appartements Nos 1 et 2.
Où l'on peut le consulter sur toutes les maladies de l'ŒIL et de l'OREILLE, qui exigent les soins d'un médecin, ou d'un chirurgien.—HEURES—9 A. M. à 3 P. M.
Pose d'YEUX ARTIFICIELS sans faire éprouver la moindre douleur.
Pose de TYMPANS ARTIFICIELS, si c'est nécessaire, en cas de SURDITÉ. 15 janv

Foyer Maçonnique No 44.
Sous la juridiction de la T.·. Ill.·. Grande Loge de l'Etat de la Louisiane.
Tient ses Séances tous les mardis, à 7 heures du soir, dans le local de la Parfaite Union, rue des Remparts, entre du Maine et St. Philippe.
Les frères visiteurs sont respectueusement invités. 16 sept—1an 1sm J. F. FONDAL, secrétaire

Pension bourgeoise.
LE soussigné, qui demeure avec sa famille dans la rue d'Orléans, No 102, encoignure Royale, reçoit les personnes qui désirent être servies dans la même maison. Les chambres sont vastes et bien meublées, les repas excellents et les prix modérés. Il admet également à sa table ceux qui ne veulent prendre que le repas et il envoie à manger au dehors. O. RODRIGUEZ.

MAILLOT & SON,
124, rue des Magasins,
Importateurs de Vins, Eaux-de-Vie, etc., et fabricants de liqueurs du pays. 20 déc.

REÇU par le Johannisberg, du Havre, un assortiment de vannerie [illegible] DUFAUT & Co, 21 rue Royale. 15 nov

BORME & DEJEAN,
AGENCE DE RECOUVREMENTS
Pour les Comtés
OPELOUSAS ET ATTAKAPAS.
Résidence—Nouvelle-Orléans :
BELLOCQ, NOBLOM & Co,
A. ROBERT & Co,
LOUIS CHAUSSET.
Résidence—à Opelousas. 3 fév—1an v.

Aux malades.
LE Dr W. BOSENHAMER, M. D., de New-York est arrivé à la Nouvelle-Orléans [illegible]
Le Dr Bodenhamer est visible tous les jours à son office, 182, rue du Canal, au second, de 9 heures du matin à 4 heures du soir. Sa résidence est à l'Hôtel St-Charles.
Il se rendra chez les malades qui le feront appeler. Résidence : Au bureau de l'Abeille.

PAUL LACROIX,
IMPORTATEUR, RUE TOULOUSE, NO. 12,
A CONSTAMMENT en main un grand assortiment de VINS ROUGE ET BLANC, en caisses et en barriques, eau-de-vie, etc. 15mars

Bonne occasion.
—Pour cause de départ.—
A CEDER—Un fonds de librairie située rue Royale n° 173, [illegible]
AUSSI—Le bail de la maison n° 173 rue Royale, lequel est très avantageux pour le principal locataire.
BEAUX ET BONS LIVRES A BON MARCHÉ. [illegible]

[illegible] QUERTROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, St-Louis

[illegible] QUERTROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15 St-Louis

C[illegible] BROUGUIÈRE & CO., 10 rue Bienville

LOTERIES DE SWAN & Co
Autorisées par l'Etat de la Géorgie.
$70,000 POUR $10!
Les loteries suivantes seront tirées par S. SWAN & Co., Directeurs de la LOTERIE DE L'ACADÉMIE DE SPARTA dans le mois d'AVRIL 1858, à AUGUSTA (Georgie), sous la surveillance des commissaires.
[illegible]
Sur le plan de numéros simples.
Cinq mille quatre cent quatre-vingt-[illegible] Lots.
Presque un lot pour chaque deux billets. MAGNIFIQUE PLAN!
Tous les Samedis, dans le mois d'avril
[illegible]

PLAN DE LA LOTERIE.
Les numéros 1 à 40,000, [illegible]

Bureau de la Compagnie [illegible]

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Compagnie du Grand Chemin de fer de Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord. Nlle-Orléans, 26 mars 1858. [illegible]

Ad. RINCK, Artiste-peintre.
[illegible]

TABAC.
LA BELLE [illegible]

A L'ETOILE DU NORD
[illegible]

MLLE JULIE a transféré son [illegible] rue des Remparts No 4 à l'encoignure Conti et Français.

Bouchons pour eaux gazeuses.
20,000 BOUCHONS SURFINS réguliers, [illegible] PAUL LACROIX.

A VENDRE, un CAFÉ situé à [illegible] PAUL LACROIX, 12 rue Toulouse.

ERNEST TURPIN,
[illegible]

A. Carrière. E. Bordelais.
[illegible]

O[illegible]

E[illegible] PREAU & COUTURIE, 81 rue Gravier

AUX DAMES.
LAINE anglaise à broder. Coton français [illegible] TH DEYER, 120 rue du Canal, près Dauphine.

UNE BONNE AFFAIRE.
A [illegible] QUERTROUZE & LANGSDORFF, 16 rue St-Louis.

A LOUER—[illegible] PREAU & COUTURIE, 81 rue Gravier

GRANDE PROPRIÉTÉ SUR LA RUE DE L'ESPLANADE, à vendre.
[illegible]

A LOUER—Le haut des magasins [illegible] U. LABOUISSE & Co.

[illegible] J. DE BAUN, propriétaire